



## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identifiant du produit :

PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

#### Autres moyens d'identification :

Produit élastomère

#### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Utilisations pertinentes :

Polydiméthylsiloxane avec groupes fonctionnels et auxiliaires pour l'addition de réticulation. Utilisations déconseillées :

Toutes les utilisations non spécifiées dans cette section ou dans la section 7.3.

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Resin Pro srl

VIA 25 APRILE ZI SNC - 19021 ARCOLA (SP) - ITALIE TÉL.

+39-0187-955108

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : [info@resinpro.it](mailto:info@resinpro.it)

<https://resinpro.it/>

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Autorité de la santé et de la sécurité

Immeuble Metropolitan, rue James Joyce, Dublin 1

Téléphone : +353 1 614 7000

Fax : +353 1 614 7120

Courriel : [chemicals@hsa.ie](mailto:chemicals@hsa.ie)

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

##### Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquette :

##### Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

Aucun

#### 2.3 Autres dangers :

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

Propriétés perturbatrices du système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1 Substance :

Non applicable

#### 3.2 Mélange :

**Description chimique :** Polymère(s)

#### Composants :

Aucune des substances contenues dans le mélange ne dépasse les limites spécifiées à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006.

### SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

#### **4.1 Description des mesures de premiers secours :**

En cas de gêne, consultez un médecin et montrez-lui la fiche de données de sécurité du produit.

##### **Par inhalation :**

En cas de symptômes, emmener la personne concernée à l'air frais. **Par**

##### **contact cutané :**

En cas de contact, il est recommandé de nettoyer soigneusement la zone affectée à l'eau et au savon neutre. En cas de modifications cutanées (picotements, rougeurs, éruptions cutanées, cloques...), consulter un médecin en se référant à cette fiche de données de sécurité.

##### **Par contact visuel :**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS (suite)

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à élimination complète du produit. En cas de problème, consultez un médecin en lui présentant la fiche de données de sécurité du produit.

**Par ingestion/aspiration :**

En cas de consommation en grande quantité, il est recommandé de consulter un médecin.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :** Les effets

aigus et retardés sont indiqués dans les sections 2 et 11.

**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :**

Sans objet

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Moyens d'extinction : Moyens**

**d'extinction appropriés :**

Ce produit est ininflammable et présente un faible risque d'incendie compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas de combustion persistante due à une manipulation, un stockage ou une utilisation inappropriés, tout type d'agent extincteur peut être utilisé (poudre ABC, eau, etc.).

**Moyens d'extinction inadaptés :**

Non applicable

**5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange :**

Du fait de sa nature ininflammable, le produit ne présente aucun risque d'incendie dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

**5.3 Conseils aux pompiers :**

Selon l'ampleur de l'incendie, le port d'une tenue de protection complète et d'un appareil respiratoire autonome (ARA) peut s'avérer nécessaire. Le matériel et les équipements d'urgence minimaux (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portable, etc.) doivent être disponibles conformément à la directive 89/654/CE.

**Dispositions supplémentaires :**

Agissez conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information relatives aux mesures à prendre après un accident ou toute autre situation d'urgence. Éliminez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, refroidissez les conteneurs et réservoirs de stockage de produits inflammables, explosifs ou susceptibles de provoquer une BLEVE (explosion en phase gazeuse) en raison de températures élevées. Évitez tout déversement des produits d'extinction dans un milieu aqueux.

### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :**

**Pour le personnel non urgent :**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche. **À**

**l'attention des intervenants d'urgence :**

Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées. Voir la section 8.

**6.2 Précautions environnementales :**

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Tenir à l'écart des égouts et des eaux de surface et souterraines.

**6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :** Il est

recommandé :

Absorber le liquide répandu avec du sable ou un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas utiliser de sciure de bois ni d'autres absorbants combustibles. Pour toute question relative à l'élimination, consulter la section 13.

**6.4 Référence à d'autres sections :**

Voir les sections 8 et 13.

### SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

A.- Précautions générales d'utilisation

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE (suite)

Respectez la législation en vigueur relative à la prévention des risques industriels liés à la manutention manuelle de charges. Maintenez l'ordre et la propreté des lieux et éliminez les déchets selon des méthodes sûres (article 6).

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions

Il est recommandé de transférer à faible vitesse afin d'éviter la formation de charges électrostatiques susceptibles d'affecter les produits inflammables. Consultez la section 10 pour connaître les conditions et les matériaux à éviter.

C.- Recommandations techniques en matière d'hygiène générale du travail

Ne pas manger ni boire pendant l'opération, et se laver les mains ensuite avec des produits nettoyants appropriés.

D.- Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières pour prévenir les risques environnementaux. Pour plus d'informations, voir la sous-section 6.2.

#### 7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

A.- Exigences spécifiques de stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

B.- Conditions générales de stockage

Évitez les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité statique et le contact avec les aliments. Pour plus d'informations, consultez la sous-section 10.5.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Hormis les instructions déjà mentionnées, il n'est pas nécessaire de formuler de recommandations particulières concernant l'utilisation de ce produit.

### SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Paramètres de contrôle :

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées sur le lieu de travail (VLEP européenne, et non législation nationale) :

Il n'existe pas de limites d'exposition professionnelle applicables aux substances contenues dans le produit.

##### DNEL (Travailleurs) :

Sans objet

##### DNEL (Population générale) :

Sans objet

##### PNEC :

Sans objet

#### 8.2 Contrôles d'exposition :

A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre préventif, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) de base, portant le marquage CE correspondant, conformément au règlement (UE) 2016/425. Pour plus d'informations sur les EPI (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), veuillez consulter la notice d'information fournie par le fabricant. Voir également la section 7.1. Les informations contenues dans le présent document constituent une recommandation qui nécessite des précisions de la part des services de prévention des risques professionnels, car il n'est pas certain que l'entreprise dispose de mesures complémentaires.

B.- Protection respiratoire

Le port d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou de dépassement des limites d'exposition professionnelle.

C.- Protection spécifique des mains

Sans objet

D.- Protection des yeux et du

visage Sans objet

E.- Protection du corps

Sans objet

F.- Mesures d'urgence supplémentaires

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures d'urgence supplémentaires.

##### Contrôles de l'exposition environnementale :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

Conformément à la législation communautaire relative à la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit et de son emballage dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.D.

#### Composés organiques volatils :

Au regard de la directive 2010/75/UE, ce produit présente les caractéristiques suivantes :

|                           |                             |
|---------------------------|-----------------------------|
| COV (Fourniture) :        | 0 % du poids                |
| Densité de COV à 20 °C :  | 0 kg/m <sup>3</sup> (0 g/L) |
| Nombre moyen de carbone : | Sans objet                  |
| Poids moléculaire moyen : | Sans objet                  |

### SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base : Pour obtenir des

informations complètes, veuillez consulter la fiche technique du produit. **Apparence:**

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| État physique à 20 °C : | Liquide          |
| Aspect :                | Pas disponible   |
| Couleur:                | Incolore         |
| Odeur:                  | Inodore          |
| Seuil olfactif :        | Non applicable * |

#### Volatilité:

|                                               |                       |
|-----------------------------------------------|-----------------------|
| Point d'ébullition à pression atmosphérique : | Non applicable *      |
| Pression de vapeur à 20 °C :                  | Non applicable *      |
| Pression de vapeur à 50 °C :                  | <3000000 Pa (300 kPa) |
| Taux d'évaporation à 20 °C :                  | Non applicable *      |

#### Description du produit :

|                                                |                        |
|------------------------------------------------|------------------------|
| Densité à 20 °C : Densité                      | 1100 kg/m <sup>3</sup> |
| relative à 20 °C : Viscosité                   | 1,1                    |
| dynamique à 20 °C : Viscosité                  | Non applicable *       |
| cinématique à 20 °C : Viscosité                | Non applicable *       |
| cinématique à 40 °C :                          | Non applicable *       |
| Concentration :                                | Non applicable *       |
| pH :                                           | Non applicable *       |
| Densité de vapeur à 20 °C :                    | Non applicable *       |
| Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C : | Non applicable *       |
| Solubilité dans l'eau à 20 °C :                | Non applicable *       |
| Propriétés de solubilité :                     | Insoluble dans l'eau   |
| Température de décomposition :                 | Non applicable *       |
| Point de fusion/point de                       | Non applicable *       |

#### congélation : Inflammabilité :

|                                      |                  |
|--------------------------------------|------------------|
| Point d'éclair:                      | > 216 °C         |
| Inflammabilité (solide, gaz) :       | Non applicable * |
| Température d'auto-inflammation :    | > 400 °C         |
| Limite inférieure d'inflammabilité : | Non applicable * |
| Limite supérieure d'inflammabilité : | Non applicable * |

#### Caractéristiques des particules :

\* Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur ses dangers.

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Diamètre équivalent médian : Non applicable

#### 9.2 Autres informations :

##### Informations relatives aux classes de risques physiques :

Propriétés explosives : Non applicable \*

Propriétés oxydantes : Non applicable \*

Corrosif pour les métaux : Non applicable \*

Chaleur de combustion : Non applicable \*

Aérosols - pourcentage total (en masse) de composants inflammables : Non applicable \*

##### Autres caractéristiques de sécurité :

Tension superficielle à 20 °C : Indice de Non applicable \*

réfraction : Non applicable \*

\* Non applicable en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'informations sur ses dangers.

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité:

Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir la section 7 de la fiche de données de sécurité.

#### 10.2 Stabilité chimique :

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation indiquées.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou une pression excessives n'est attendue.

#### 10.4 Conditions à éviter :

Convient pour la manipulation et le stockage à température ambiante :

| Choc et frottement | Contact avec l'air | Augmentation de la température | Soleil         | Humidité       |
|--------------------|--------------------|--------------------------------|----------------|----------------|
| Non applicable     | Non applicable     | Non applicable                 | Non applicable | Non applicable |

#### 10.5 Matériaux incompatibles :

| Acides                  | Eau            | Matériaux oxydants | Matériaux combustibles | Autres                                 |
|-------------------------|----------------|--------------------|------------------------|----------------------------------------|
| Évitez les acides forts | Non applicable | Non applicable     | Non applicable         | Évitez les alcalis ou les bases fortes |

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Voir les sous-sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître les produits de décomposition spécifiques.

Selon les conditions de décomposition,

Des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :

DL50 orale > 2000 mg/kg (rat)

##### Conséquences dangereuses pour la santé :

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, des effets néfastes sur la santé peuvent survenir, selon le mode d'exposition :

##### A- Ingestion (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosivité/Irritabilité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### B- Inhalation (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosivité/Irritabilité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### C- Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Contact avec la peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Contact avec les yeux : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### D- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité sur la reproduction) :

Cancérogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CIRC : Sans objet.

- Mutagénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### E- Effets sensibilisants :

- Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### F- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### G- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : d'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### H- Risque d'aspiration :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Autres informations :

Sans objet

### Informations toxicologiques spécifiques sur les substances :

Pas disponible

### 11.2 Informations sur les autres dangers :

#### Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices du système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères.

#### Autres informations

Sans objet

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations expérimentales relatives aux propriétés écotoxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.1 Toxicité :

Pas disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas

disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Pas disponible  
Insoluble dans l'eau

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Le

produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

### 12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien :

Propriétés perturbatrices du système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères.

### 12.7 Autres effets indésirables :

Non décrit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

| Code | Description                                                                                                      | Classe de déchets (Règlement (UE) n° 1357/2014) |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
|      | Il n'est pas possible d'attribuer un spécifique le code, car il dépend de l'utilisation prévue par l'utilisateur | Non dangereux                                   |

#### Type de déchets (Règlement (UE) n° 1357/2014) :

Sans objet

#### Gestion des déchets (élimination et évaluation) :

Consultez le responsable agréé du service de gestion des déchets concernant l'évaluation et l'élimination des déchets conformément aux annexes 1 et 2 (directive 2008/98/CE). Conformément au point 15 01 (2014/955/CE) du code, si le contenant a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que ce dernier. Dans le cas contraire, il sera traité comme un résidu non dangereux. Les déchets ne doivent pas être jetés dans les égouts. Voir le paragraphe 6.2.

#### Réglementation relative à la gestion des déchets :

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont indiquées.

Législation communautaire : Directive 2008/98/CE, 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/2014

### SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

#### Transport de marchandises dangereuses par voie

**terrestre** : En ce qui concerne l'ADR 2023 et le RID 2023 :

|                                                                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification :</b>                    | Sans objet        |
| <b>14.2 Appellation réglementaire de transport des Nations Unies :</b> | Sans objet        |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport :</b>                    | Sans objet        |
| Étiquettes :                                                           | Sans objet        |
| <b>14.4 Groupe d'emballage :</b>                                       | Sans objet        |
| <b>14.5 Risques environnementaux :</b>                                 | Non               |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>      |                   |
| Réglementations particulières :                                        | Sans objet        |
| Code de restriction du tunnel :                                        | Sans objet        |
| Propriétés physico-chimiques :                                         | voir la section 9 |
| Quantités limitées :                                                   | Sans objet        |

|                                                                  |            |
|------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments :</b> | Sans objet |
|------------------------------------------------------------------|------------|

#### Transport de marchandises dangereuses par voie maritime :

En ce qui concerne l'IMDG 41-22 :

|                                                                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification :</b>                    | Sans objet        |
| <b>14.2 Appellation réglementaire de transport des Nations Unies :</b> | Sans objet        |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport :</b>                    | Sans objet        |
| Étiquettes :                                                           | Sans objet        |
| <b>14.4 Groupe d'emballage :</b>                                       | Sans objet        |
| <b>14.5 Polluant marin :</b>                                           | Non               |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>      |                   |
| Réglementations particulières :                                        | Sans objet        |
| Codes EmS :                                                            |                   |
| Propriétés physico-chimiques :                                         | voir la section 9 |
| Quantités limitées :                                                   | Sans objet        |
| Groupe de ségrégation :                                                | Sans objet        |

|                                                                  |            |
|------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments :</b> | Sans objet |
|------------------------------------------------------------------|------------|

#### Transport de marchandises dangereuses par voie aérienne :

Concernant la norme IATA/OACI 2024 :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -





## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS (suite)

|                                                                        |                   |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification :</b>                    | Sans objet        |
| <b>14.2 Appellation réglementaire de transport des Nations Unies :</b> | Sans objet        |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport :</b>                    | Sans objet        |
| <b>Étiquettes :</b>                                                    | Sans objet        |
| <b>14.4 Groupe d'emballage :</b>                                       | Sans objet        |
| <b>14.5 Risques environnementaux :</b>                                 | Non               |
| <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>      |                   |
| Propriétés physico-chimiques :                                         | voir la section 9 |
| <b>14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI instruments :</b>       | Sans objet        |

### SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Article 95 du règlement (UE) n° 528/2012 : sans objet  
Substances candidates à l'autorisation au titre du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : sans objet  
Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : sans objet  
- Règlement (UE) n° 649/2012 relatif à l'importation et à l'exportation de produits chimiques dangereux : sans objet  
Substances incluses dans l'annexe XIV du règlement REACH (« Liste d'autorisation ») et date d'expiration : sans objet

#### Séveso III :

Sans objet

#### Limitations à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII REACH, etc.) :

Sans objet

#### Dispositions spécifiques relatives à la protection des personnes ou de l'environnement :

Il est recommandé d'utiliser les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité comme base pour réaliser des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

#### Autres lois :

Le produit pourrait être affecté par la législation sectorielle

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique.

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### Législation relative aux fiches de données de sécurité :

La fiche de données de sécurité (FDS) doit être fournie dans une langue officielle du pays où le produit est mis sur le marché. Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à l'annexe II - Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité - du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878 de la Commission).

**Modifications relatives à la fiche de données de sécurité précédente concernant les méthodes de gestion des risques :** Sans objet

#### Textes des phrases législatives mentionnées à la section 3 :

Les expressions indiquées ne se rapportent pas au produit lui-même ; elles sont présentes à titre informatif uniquement et font référence aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3.

**Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :** Sans objet

**Procédure de classification :**  
Sans objet

#### Conseils relatifs à la formation :

Une formation est recommandée afin de prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit et de faciliter sa compréhension et son interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

#### Principales sources bibliographiques :

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -

## PURE MOLD 10 SHORES PARTIE B

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS (suite)

<http://echa.europa.eu>  
<http://eur-lex.europa.eu>

#### Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

IATA : Association internationale du transport aérien

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

DCO : Demande chimique en oxygène

DBO5 : Demande biochimique en oxygène sur 5 jours ;

BCF : Facteur de bioconcentration

DL50 : Dose létale 50 ; CL50 : Concentration létale

50 ; CE50 : Concentration efficace 50 ; LogPOW :

Coefficient de partage octanol-eau ; Koc :

Coefficient de partage du carbone organique ;

UFI : Identifiant unique de la formule

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

Fiche d'information sur la sécurité du produit établie conformément à l'article 32 du règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Ce document ne constitue pas une fiche de données de sécurité au sens de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006, car une telle fiche n'est pas obligatoire pour ce produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur diverses sources, connaissances techniques et la législation en vigueur aux niveaux européen et national, sans que nous puissions en garantir l'exactitude. Ces informations ne constituent pas une garantie des propriétés du produit ; elles décrivent simplement les exigences de sécurité. Nous n'avons ni connaissance ni contrôle sur les méthodes de travail et les conditions d'utilisation de ce produit. Il appartient à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences légales relatives à la manipulation, au stockage, à l'utilisation et à l'élimination des produits chimiques. Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent uniquement ce produit, qui ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées.

FIN DU DOCUMENT

Date de compilation : 29/12/2024

Version : 1